



## Conseil Municipal

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

Séance du mercredi 27 mars 2024

Le mercredi 27 mars 2024, à 18 heures, le Conseil Municipal s'est réuni à salle d'honneur sous la présidence de M. Bruno VANDEVILLE, maire, conformément à la convocation qui lui a été faite le vendredi 22 mars 2024, laquelle convocation a été affichée à la porte de la Mairie, conformément à la Loi.

Nombre de membres en exercice : 23.

#### Présents

M. Bruno VANDEVILLE, Mme Laurence MORY, M. Serge GIBERT, Mme Laëtitia LAURENT, M. Jean Louis POPULAIRE, Mme Fatima GHADI, M. Arnaud GLABIEN, M. Jean-Paul CRAYE, Mme Géraldine MARCHISET, M. Bertrand SIX, M. Philippe DE GUBERNATIS, Mme Cathy DELPLANQUE, Mme Laëtitia PANNECOCKE, M. Sébastien DESCAMPS, M. Charles BEAUCHAMP, M. Gilles COQUELLE, M. Eric MAQUET, Mme Sophie LEFEBVRE, M. Éric BRIDOUX, Mme Martine PINHEIRO.

Lesquels forment la majorité des membres en exercice et peuvent délibérer valablement en exécution de l'article L2121-17 du Code Général des Collectivités Territoriales.

#### Représentés

M. Bertrand MERLIN donne pouvoir à M. Eric MAQUET .

#### Absents excusés

M. Ludovic VALETTE, Mme Stéphanie BLONDEL

Le Président ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil.

Mme Laurence MORY est désignée pour remplir cette fonction.

---

### Budget annexe de la Foire à l'Ail Fumé : Affectation des résultats

Vu le Code Général des Collectivités territoriales et notamment ses articles L.1612 et suivants, L.2311-5 et R.2311-11 relatifs au vote du budget ;

Vu les instructions budgétaires et comptables M14 et M57 applicable au budget principal et ses budgets annexes ;

Vu le dispositif spécifique d'affectation budgétaire du résultat excédentaire de la section de fonctionnement dégagé au titre de l'exercice clos ;

Considérant que l'affectation s'avère possible dès lors que le résultat de clôture de fonctionnement est excédentaire ;

Vu la délibération n°2024.02460 portant approbation du compte administratif 2023 du budget annexe de la Foire à l'Ail faisant apparaître les résultats de clôture suivant :

- Reports :

Pour rappel, déficit reporté de la section investissement de l'année antérieure s'élevant à -2 287,50 €

Pour rappel, déficit reporté de la section de fonctionnement de l'année antérieure s'élevant à -8 421,03 €

- Soldes d'exécution de l'exercice:  
Un solde d'exécution déficitaire de la section d'investissement de -1 616,86 €  
Un solde d'exécution excédentaire de la section de fonctionnement de 12 325,39 €
- Restes à réaliser :  
La section d'investissement ne laisse apparaître aucun reste à réaliser
- Résultat cumulé  
Le besoin net de la section d'investissement peut donc être estimé à - 3 904,36€  
  
La section de fonctionnement présente un excédent s'élevant à 3 904,36 €

Sur proposition d'affecter le résultat de la section de fonctionnement pour assurer le financement de la section d'investissement :

- Compte 1068  
Excédent de fonctionnement capitalisé (R1068) pour 3 904,36 €

INVESTISSEMENT		Dépenses	Recettes
	Opérations réelles de l'exercice	1 616,86 €	0,00 €
	Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €
	Résultat de l'exercice		-1 616,86 €
	Résultat de clôture précédent		-2 287,50 €
	<b>Total</b>		<b>-3 904,36 €</b>
	Report d'opérations	0,00 €	0,00 €
<b>Total</b>		<b>-3 904,36 €</b>	
Reste en investissement (001)			-3 904,36 €

FONCTIONNEMENT		Dépenses	Recettes
	Opérations réelles de l'exercice	55 042,73 €	67 368,12 €
	Opérations d'ordre	0,00 €	0,00 €
	Résultat de l'exercice		12 325,39 €
	Résultat de clôture précédent		-8 421,03 €
<b>Total</b>		<b>3 904,36 €</b>	
Besoin en investissement		3 904,36 €	
Reste en fonctionnement			-0,00 €

1068	<b>Affectation Investissement</b>	<b>3 904,36 €</b>
002	<b>Affectation Fonctionnement</b>	<b>-0,00 €</b>

Invité à délibérer, le Conseil municipal :

- **Constate** que le compte administratif fait apparaître
  - Un besoin de financement en investissement de : 3 904,36 € HT
  - Un besoin de financement en fonctionnement de : 0,00 € HT
- **Décide** d'affecter les résultats comme suit :
  - Déficit antérieur reporté de la section d'investissement (D001) : 3 904,36 € HT
  - Excédents de fonctionnement capitalisés (1068) : 3 904,36 € HT
  - Déficit antérieur reporté de la section de fonctionnement (D002) : 0,00 € HT

**POUR** : 21

**CONTRE** : 0

**ABSTENTION** : 0

**NE PARTICIPE PAS** : 0

**La délibération est adoptée à l'unanimité.**

*M. le Maire certifie, sous sa responsabilité, le caractère exécutoire de cet acte, et informe qu'il peut faire l'objet d'un recours auprès du Tribunal Administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publication et sa transmission aux services de l'État (<https://www.telerecours.fr/>)*

**Ainsi fait les jours, mois et an susdits**  
**Pour copie conforme,**

**Le Maire,**

**Le secrétaire de séance**

<p><b>Publié le :</b> 04/04/2024 <b>Transmis au contrôle de légalité le :</b> 04/04/2024</p>
--